



Au Conseil Communal de la Commune de
«**SERVION**»

Préavis municipal n° 04-2023

Demande de crédit pour l'entretien de l'étang du Parimbot, le remplacement de son exutoire et l'établissement d'un plan de gestion pour les 10 prochaines années

Rapport de la Commission des Finances.

Madame la Présidente,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs,

La Commission des Finances chargée d'étudier le préavis susmentionné, s'est réunie le 6 juin 2023 dans la composition suivante : Bernard Burri, Frédéric Maffei et Richard Sermier en tant que premier membre dans la fonction de Président-rapporteur. Nous avons également rencontré le 6 juin 2023 dernier avec la Commission ad-hoc, Monsieur Jérôme Oberson, syndic, et Monsieur Olivier Auberson, municipal en charge du dossier qui ont répondu à nos questions et nous ont donné les compléments d'information nécessaires.

Le budget est le suivant :

Montant total des travaux y compris imprévus et divers est de CHF 90'000.--

Il est utile de préciser que la subvention budgétisée sera de CHF 20'000.--

Dès lors, l'investissement net sera de CHF 70'000.--

Conclusion :

La Commission des Finances estime que la demande d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 90'000.00, financé par CHF 20'000 de subvention et financé par la trésorerie courante pour le solde de CHF 70'000, est supportable par les finances de la commune et vous propose donc d'accepter le préavis n° 04-2023.

Les membres de la Commission des Finances :

Président-rapporteur

Membre

Membre

Richard Sermier

Bernard Burri

Frédéric Maffei

Servion, le 19 juin 2023

